

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 143

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE 2 BIS

À la dernière phrase, supprimer le mot :

« alternativement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.